



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 11 avril 2018

Délibération PNMEPMO_dél_cdg_2018_02

Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 22 décembre 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral modificatif n° 76 / 2017 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le compte-rendu ci-annexé du conseil de gestion du 22 décembre 2017.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 11 avril 2018,

Pour le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
l'administrateur général de 2^{ème} classe
des affaires maritimes
adjoint pour l'action de l'État en mer

Jean-Michel CHEVALIER

Le 11 avril 2018,

Pour le préfet de la Somme,
Le sous-préfet d'Abbeville

Benoit LEMAIRE



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion
Séance du 22 décembre 2017
Berck S/Mer

Compte rendu

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - ✓ M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
 - ✓ M. Benoit LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville
- 34 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres).

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est introduite par M. GODEFROY, Président du conseil de gestion.

M. le Président présente Mme DEROO, nouvelle déléguée du Conservatoire du littoral, en remplacement de M. OBLED.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres veulent ajouter un point d'information.

M. MONTASSINE, représentant des pêcheurs professionnels/ CRPM Hauts de France, signale qu'il manque toujours le vice-président du collège des professionnels et souhaite savoir quand aura lieu l'élection ?

M. le Président annonce que le vote aura lieu lors du prochain CG, qui aura lieu après la délibération du CA de l'AFB début février. Ce sera également l'occasion de parler de la composition même du conseil, par rapport aux changements des EPCI, et de repenser la représentativité de l'ensemble des acteurs (région et communautés de communes qui se sont regroupées et ont 2 représentants ; et un manque de participation des collectivités). Une proposition sera faite, en accord avec les commissaires du gouvernement.

M. FASQUELLE, Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois, intervient sur ce point de la représentation des EPCI qui a déjà fait l'objet de nombreux débats et qui est à revoir.

Aucune autre remarque n'est faite, M. le Président soumet l'approbation de l'ODJ au vote du conseil de gestion.

Décision

Approbation à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 20 octobre 2017

M. le Président présente le compte-rendu du dernier conseil de gestion et demande s'il y a des observations. Il le soumet à l'approbation du conseil de gestion.

Décision

Approbation à l'unanimité

3. Demande d'avis : Enduropale 2018

M. FASQUEL, directeur délégué, fait une présentation générale de ce dossier et précise que les membres du bureau, qui se sont réunis le 17 novembre dernier, ont souhaité interpeller le Préfet du Pas-de-Calais par courrier car le dossier n'avait toujours pas été transmis au Parc à cette date.

A la suite de ce courrier, une réunion a eu lieu le 08 décembre avec les services de la sous-préfecture de Montreuil sur Mer.

Le directeur délégué précise que l'AOT qui encadre l'Enduropale traite à la fois de la période de travaux (modelage de l'estran, décembre et janvier) et de la période de course (fin janvier). Il indique que la saisine des services de l'Etat été reçue très tardivement : 04 décembre et compléments le 12.

M. JANNIC, chargé de mission usages de loisirs, présente la note technique et les documents fournis :

- Demande d'AOT, accompagnée de l'étude d'incidences (reçue le 4 décembre 2017);
- Dossier initial d'étude d'incidences : c'est une copie du dossier des années précédentes, datant de 2010. La nouvelle version communiquée le 12 décembre apporte quelques éléments inédits, notamment sur les oiseaux, les mammifères marins et la flore (étude réalisée au printemps dans un autre contexte);
- Aucun document lié au suivi morphologique des plages (Merlimont, Cucq, Le Touquet et Camiers) n'a été fourni cette année.
- Réponses partielles du pétitionnaire aux remarques émises par le conseil de gestion du Parc sur l'édition 2017.

Il est proposé de rendre un avis favorable avec plusieurs recommandations et réserves.

M. le Président insiste sur le fait que les délais sont trop beaucoup trop courts pour permettre à l'équipe technique de faire l'analyse préparatoire au vote dans de bonnes conditions. Cependant, il note que le dossier est plus complet que les années précédentes. Il poursuit en expliquant que la sollicitation faite auprès du Préfet, afin d'avoir des éléments plus rapidement, se justifiait afin que le conseil de gestion puisse se saisir suffisamment tôt du dossier. Il souhaite que des échanges techniques aient lieu avec le porteur de projet bien en amont du conseil de gestion car cette manifestation est importante tant au niveau sociétal qu'au niveau économique.

Le directeur délégué rappelle que l'année précédente, le conseil de gestion avait proposé l'aide technique du Parc au pétitionnaire ; aide qui n'a pas été sollicitée. Il souhaite que dès le début 2018, le pétitionnaire et l'équipe technique puissent se mobiliser et travailler d'ores et déjà sur un rétro-planning pour l'édition 2019. Il rappelle que le Parc est prêt à accompagner le porteur de projet, afin de trouver des compromis et d'aller vers un événement le plus exemplaire possible au niveau environnemental.

M. WARD, GON Nord Pas-de-Calais, approuve les recommandations émises, mais constate que si le conseil de gestion n'est pas saisi suffisamment tôt, il faudrait reporter le dossier au conseil de gestion suivant car il estime qu'on ne peut travailler correctement dans l'urgence.

Par ailleurs, Il constate plusieurs points négatifs :

- le suivi oiseaux est à refaire, car insatisfaisant. Le site (du Touquet à Merlimont) va être dérangé pendant 2 mois. Il faudrait donc faire un suivi avant la phase travaux, un pendant cette phase, et un juste avant la course ;
- les espèces mentionnées ne sont pas les bonnes ;
- le protocole de suivi n'était pas mentionné dans l'AOT accordée par les services de l'Etat en 2017;
- Nécessité d'interdire l'accès aux dunes, car on constate que des spectateurs y vont (il montre des photos de l'édition 2017).

M. EVERARD, GDEAM, intervient et explique qu'il est d'accord avec M. WARD, sur la saisine trop tardive et le non-respect des prescriptions émises en 2017. Il considère que le porteur de projet ne prend pas suffisamment au sérieux l'avis du parc et ne comprend pas le sens de l'avis que propose ce dernier au regard de cette situation, notamment sur le manque d'éléments nouveaux. Un avis négatif devrait être émis dès lors où les prescriptions émises n'ont pas été suivies. De plus, il considère que l'enfouissement dans le sable de certains déchets inhérents à la course (visières jetables, hydrocarbures), dont un constat d'huissier a déjà montré l'acuité, n'est pas traité. Il estime que la distribution de flyers est une mauvaise idée, car c'est une source de pollution supplémentaire.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de la proposition de l'équipe technique au vu de ce qui a été constaté dans la demande d'avis, et non l'avis du conseil de gestion ; conseil qui doit se déterminer en fonction des propositions faites.

Le directeur délégué rappelle que l'AOT est octroyée pour la période de travaux et la période de course. Les impacts ne seront pas les mêmes selon la période d'où la nécessité d'un protocole de suivi adapté. Il explique que cela va dans le sens d'une hiérarchisation globale des éléments fournis en fonction de l'événement et que des éléments sur le ramassage des visières et sur la gestion des hydrocarbures sont pris en compte dans l'étude d'impact fournie par le porteur de projet.

M. BOURGAIN, Coordination Mammologique du Nord de la France, demande quels sont les éléments de ramassage pris en compte ?

M. WARD relit le projet d'AOT et demande des précisions sur la mention « il est porté une attention particulière à la gestion des déchets engendrés par les courses, ... » ?

M. le Président et le directeur délégué répondent que les déchets tels que les visières jetables sont déjà prises en compte dans l'AOT, mais qu'une attention supplémentaire est mise sur la collecte de tous les déchets engendrés.

M. FASQUELLE, Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois, explique que la ville du Touquet et les membres du conseil, souhaitent tendre vers un Enduro plus respectueux de l'environnement. Il considère que beaucoup d'efforts ont été faits depuis de nombreuses années. Il serait bon que les techniciens, qui travaillent sur ce dossier, soient entendus soit par l'équipe technique du Parc, soit par le conseil de gestion. Il rappelle qu'un ramassage des déchets (visières...) se fait après la course, sur tout le trajet. Il propose que des représentants du Parc assistent à la course et fassent des constats, y compris pour les quelques spectateurs qui peuvent aller dans les dunes, malgré tous les interdits mis en œuvre. Il se dit favorable à la demande du directeur délégué relative à un travail de l'équipe technique du Parc avec le porteur de projet dès la fin de l'Enduro 2018.

M. BOURGAIN souhaite savoir, par rapport aux préconisations proposées, si des contacts ont été pris avec le porteur de projet et si celui-ci va les mettre en œuvre ?

M. MASSET, DDTM 62 / DML, revient sur l'article 16 du projet d'AOT (sur les déchets) qui précise que tous devront être ramassés à l'issue des courses. Un contrôle sera fait le lendemain de la manifestation par les services de la DDTM. Il explique également que des suivis sont menés sur la pollution aux hydrocarbures. Dès l'année prochaine, il explique que plusieurs réunions seront organisées avec le porteur de projet afin d'établir de nouvelles études, pour compléter l'état initial qui date de 2010, afin de juger des nouveaux impacts sur le milieu naturel. En effet il estime qu'il faut procéder à des comparaisons et à la mise en œuvre de nouvelles mesures, via des protocoles sur les dunes, sur la faune et sur le milieu benthique.

Mme DUHAMEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul, souhaite intervenir sur deux points :

- le suivi de la végétation proposé par le bureau d'étude doit être associé à un suivi géomorphologique du littoral concerné pour être probant ;
- il faut valoriser davantage les mesures d'accompagnement réalisées dans les dunes.

Le directeur délégué revient sur un point technique concernant le bas de dune (ou dune embryonnaire), qui pourrait être mieux protégé car il a une importance capitale pour lutter contre l'érosion du littoral. Il considère que la question de la pénétration du public dans le milieu dunaire est plutôt bien traitée, même si ponctuellement certains bravent les mesures d'encadrement, et n'est plus le sujet central.

M. WARD réitère sa volonté de collaborer avec le porteur de projet pour la mise en place des protocoles de suivis oiseaux. Ces suivis sur deux mois pourraient montrer l'incidence ou la non-incidence des travaux ; il faudrait envisager de faire ces suivis sur plusieurs années, car les oiseaux ne stationnent pas tout le temps au même moment.

M. EVERARD souhaite que le conseil de gestion s'interroge sur la portée en termes d'image de cet événement et se demande si cette image correspond avec celle qui doit être portée par le Parc naturel marin.

M. le Président estime que le rôle du Parc est faire en sorte que cette manifestation, comme d'autres, soit de plus en plus respectueuse de l'environnement. Le Parc n'est pas incompatible avec ce type d'événements sportifs, dans la mesure où l'on démontre, par un travail en amont avec le pétitionnaire, au fur et à mesure des années, que les impacts sont moindres ou peu notables.

M. EVERARD ajoute qu'il n'en reste pas moins qu'aux yeux du public qui regarde l'événement à travers l'écran des médias, ce n'est pas un espace naturel qui est perçu mais un terrain de moto-cross.

M. FASQUELLE rappelle que la commune du Touquet déploie des moyens humains et techniques importants pour le nettoyage de la ville, durant les 3 jours de l'événement ; ainsi que dans l'accueil, l'information et la sensibilisation du public. En réponse à M. EVERARD sur la pollution supplémentaire papier des flyers, il est toujours envisageable d'attirer l'attention du public via les smartphones, le site internet de la ville,

Mme RICHARD, Fédération Française des études et sports sous-marins, demande s'il ne serait pas intéressant de faire intervenir un ancien vainqueur de la course auprès du public, pour sensibiliser à la protection de l'environnement et faire le lien avec le Parc ?

M. FASQUELLE, en réponse à cette proposition, considère qu'Adrien VAN BEVEREN, champion très apprécié des jeunes, si on lui demande, pourrait s'associer à une campagne de protection de l'environnement pendant l'Enduropale et le reste de l'année.

M. WARD demande à ce que le suivi du protocole oiseaux soit bien ajouté dans les recommandations.

M. le Président soumet l'avis, avec l'ajout de plusieurs remarques, au vote.

Décision	Approbation à la majorité (1 abstention, 2 contre) avec les recommandations suivantes :
	<ul style="list-style-type: none">▪ Réaliser les suivis morphologiques tels qu'ils étaient prévus ;▪ Détailler le protocole de suivi et d'observation des mammifères marins proposé dans l'étude d'incidences ;▪ Maintenir la diffusion d'informations générales relatives au Parc naturel marin et à la sensibilité des milieux naturels. <p>Et sous réserve de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Préférer des matériaux biodégradables pour les rubalises et autres grillages ;▪ Eviter le piétinement de la dune bordière en établissant un périmètre d'éloignement à plus de 5m des pieds de dunes et des laisses de mer, par balisage ou par les signaleurs ;▪ Associer les services du Parc naturel marin au protocole de suivi de la faune (avifaune et phoques) et de la flore. Ce dernier doit être couplé à un suivi morpho-sédimentaire. <p>Par ailleurs, il est demandé pour l'édition 2019 que le Parc naturel marin soit saisi dans des délais permettant une instruction sereine, sur la base d'un dossier d'incidences mis à jour.</p>

4. Bilan d'actions 2017 et présentation du projet de programme d'actions 2018

Le directeur délégué présente un bilan des avis demandés au Parc par les services instructeurs de l'Etat :

- 110 demandes d'avis en 2017 (88 en 2016) dont 25 demandes d'avis sur des projets aménagements, de gestion du trait de côte ou de projets industriels, 2 demandes d'avis relatifs à des concours de pêche et 83 demandes d'avis pour des manifestations sportives ou de loisirs.
- Il explique que va se poser la question de trouver les bons équilibres dans les années à venir sur un littoral de plus en plus attractif en termes de manifestations sportives (fortes demandes sur les estuaires).
- 110 avis qui se répartissent ainsi : 25 avis simple avec ou sans recommandations techniques, 1 avis conforme et 84 avis techniques.

Les avis sont hiérarchisés afin que le conseil de gestion (ou le bureau) puisse travailler de manière plus détaillée sur les demandes qui présentent le plus d'enjeux environnementaux. Il rappelle également que l'avis conforme ne doit pas être considéré comme potentiellement une sanction et prend l'exemple de l'avis conforme rendu sur les travaux de La Madelon qui a été positif. Ce dossier est suivi par le Parc en relation étroite avec le porteur de projet (CA2BM), lors de comités techniques. Le Parc pourra soutenir, y compris d'un point de vue financier, tous projets qui lui apparaîtront exemplaires en matière environnementale.

M. MAQUET, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, fait remarque qu'un rééquilibrage semble se faire dans la saisine du Parc par les services instructeurs de la Somme.

Le directeur délégué acquiesce et explique qu'à sa prise de poste, en aout 2016, il a rappelé aux services de l'Etat qu'ils se devaient également d'être exemplaires et homogènes dans la doctrine de saisine. Il estime qu'à présent le Parc est saisi quasiment sur l'ensemble des procédures qui encadrent des projets susceptibles d'avoir des effets sur le milieu marin.

Le projet de programme d'actions 2018 est présenté par axe stratégique :

► **Axe stratégique n°1 : Développer le réseau de surveillance de la qualité de l'eau et améliorer la gestion des déchets**

M. HARLAY présente le bilan de l'année et les perspectives pour 2018 :

Bilan 2017 :	<ul style="list-style-type: none">- Participation à la jouvence du système de mesure MAREL-Carnot- Réalisation d'un diagnostic de la gestion portuaire des déchets sur le territoire du Parc
Perspectives 2018 :	<ul style="list-style-type: none">- Participation à la définition de l'état des lieux des masses d'eau 2019 (AEAP) → Eau littorale: indicateurs et méthodologie- Equiper le Parc d'une sonde multi-paramètres et initier les premières campagnes de prospection de la qualité de l'eau (→ meilleure définition des indicateurs sur les plans spatial et temporel)- Avancement sur les indicateurs en cours de définition « Qualité de l'eau »- Accompagnement et mise en œuvre des actions retenues à l'issue du diagnostic de la gestion portuaire des déchets → Réalisation d'une étude sur les macro-déchets / laisse de mer (AAP)

Le directeur délégué apporte un complément sur l'importance d'avoir désormais un Parc en action, afin d'aller au-delà des études et des préconisations. L'objectif est la mise en place de mesures opérationnelles. Il est nécessaire de rencontrer les porteurs de projets (collectivités, associations, ...) pour que des mesures concrètes aboutissent en matière de réduction, de collecte et de gestion déchets (des projets pourront être subventionnés par le Parc). Il explique que l'action sur les déchets et le nettoyage de plages (compétence des communes) est essentielle. D'autres acteurs interviennent également et cela nécessite un besoin de coordination, voire de formation. Le nettoyage de la laisse de mer fait parfois plus de mal que de bien sur le milieu et les espèces. Le parc doit être en capacité d'apporter la connaissance afin d'avoir des mesures cohérentes de traitement et de gestion de ces déchets.

M. MAQUET insiste sur le besoin de mener une action de sensibilisation auprès des usagers de la plage ; ils sont nombreux à ne pas accepter que de la laisse de mer puisse rester sur la plage (certains touristes, voire des locaux, pensent que le sable doit être vierge de tous substrats, y compris naturels).

Le directeur délégué explique qu'un appel à projet a été lancé sur la sensibilisation, auprès du grand public et des scolaires, sur une meilleure connaissance de la laisse de mer et de son utilité.

Pour M. BAILLET, Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, les enfants sont conscients de la nécessité de ramasser et de collecter les déchets (notamment via les aires marines éducatives). On trouve de tout sur ces parties de plages qui ne sont pas nettoyées au quotidien (au delà de la concession de plage) ; un gros travail est à faire sur le ramassage manuel.

M. MASSET, DDTM 62, intervient pour préciser que l'Agence de l'eau a ouvert une ligne budgétaire pour financer en partie le ramassage manuel.

M. LEMAIRE, Agence de l'Eau Artois Picardie, explique que dans le cadre des travaux préparatoires du 11^{ème} programme d'intervention, a été validé le principe d'intervention et d'accompagnement financiers de l'Agence auprès des collectivités pour le ramassage raisonné des déchets sur le littoral. Il faudra voir les conditions d'attribution financières de cette politique, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. BAILLET souhaite savoir comment cela va se concrétiser et de quelle façon ; car le plus gros travail va être de trier manuellement puis de cribler avec la machine.

M. LEMAIRE précise que l'accompagnement financier proposé serait à destination des collectivités (communes ou intercommunalités).

M. WIDEHEM, Fédération Française des Ports de Plaisance, informe qu'en baie de Somme et au large de celle-ci, lorsque la météo le permet, des prélèvements sont faits tous les 15 jours pour la qualité de l'eau (cadre IFREMER) et propose au Parc de s'y associer.

M. MONTASSINE, représentants de pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France, estime qu'au niveau de la sensibilisation, il faut essayer dans la mesure du possible de mettre à disposition, des communes, les agents du Parc. Il y a un vrai besoin car la laisse de mer doit être ramassée manuellement.

► **Axe stratégique n°2 : Mieux connaître et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces intertidales**

M. HARLAY présente à nouveau le bilan 2017 et les projets envisagés en 2018 :

Bilan 2017 :	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du rôle des zones intertidales (estrans sableux) pour les poissons et le renouvellement des populations (zones de frayères et nourriceries) - Etude des moulières intertidales - Continuité du travail engagé sur le suivi des colonies et études sur l'alimentation des individus - Travail sur la gestion multi-sites en Baie d'Authie et de Slack
Perspectives 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur le fonctionnement hydro-sédimentaire de l'estuaire de la Slack - Appel à projets – Atlas Patrimonial - Travaux sur les effets du changement climatique (CNRS) - Evaluation des poissons migrateurs amphihalins, l'état de conservation des populations et le suivi des migrations au niveau du PNM - Finalisation de l'étude ECOPHOQUE - Avancement sur les indicateurs en cours de définition « Qualité de l'eau » - Habitats estuariens (cartographie et état de conservation) - Travaux de renaturation en Baie d'Authie – Chemin Delesalle + Madelon? - Lutte contre le chiendent - Travaux d'étrépage en Baie de Somme - Lutte contre la spartine au niveau des concessions de salicornes

M. MONTASSINE souhaite savoir quelles sont les espèces qui frayent dans la bande intertidale ?

M. HARLAY explique que dans la bande intertidale (zone découverte à chaque marée), effectivement pas ou peu d'espèces frayent sur cette zone, par contre on y trouve les juvéniles ; mais dans le bas de cette partie intertidale, on retrouve les frayères de soles (du zéro des cartes à quelques miles au large).

M. MONTASSINE insiste sur le fait que beaucoup de choses se passent au large, les poissons viennent du large vers les estuaires.

► **Axe stratégique n°3 : Mener des actions de sensibilisation à la préservation du milieu marin et développer les aires marines éducatives**

Mme VIERA présente à son tour le bilan 2017 et les projets 2018 pour l'axe 3 :

Bilan 2017 :	<ul style="list-style-type: none"> - Aires marines éducatives - Classes patrimoine collège de Saint-Valery-sur-Somme - Déchets et laisse de mer : nettoyages de plage, évènementiel - Film d'animation - Pêche à pied de loisir: réglettes - Concours vidéo « des Clips et des Claps » - Création et diffusion de supports, presse, évènementiel, etc.
Perspectives 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> - Aires marines éducatives - Classes patrimoine collège de Saint-Valery-sur-Somme - Appel à projets: déchets, estran et laisse de mer - Pêche à pied de loisir : réglettes et panneaux accès - Signalétique de sensibilisation: concertation - Mise à jour exposition Nausicaa - Panneaux richesses et enjeux pour manifestations - Concours vidéo « des Clips et des Claps » - Concours photo « la terre vue de la mer » - Exposition fort d'Ambleteuse - Création et diffusion de supports, presse, évènementiel, etc.

- Refonte sites web des parcs naturels marins

M. HOEBLICH, personnalité qualifiée au titre des sciences humaines et sociales, ayant participé aux classes patrimoines de Saint Valery S/Somme (classes de 6^{ème}) explique que ces dernières assistent à plusieurs ateliers (beaucoup d'intérêt de la part des élèves) ; une visite terrain sera également prévue. Il fait le vœu que ces classes patrimoines soient renouvelées dans d'autres collèges.

► **Axe stratégique n°4 : Développer des outils de valorisation et de sauvegarde des éléments remarquables ou menacés du patrimoine culturel**

M. JANNIC présente à son tour le bilan 2017 et les projets 2018 de l'axe 4 :

Bilan 2017 :	<ul style="list-style-type: none"> - Itinérance de l'exposition sur les épaves de la Première Guerre mondiale - Subvention auprès de l'association SOMME 2 pour un projet de collecte de mémoire - Appel à projet pour la connaissance et la valorisation de la toponymie marine et littorale - Subvention auprès de l'association des amis du fort d'Ambleteuse pour la remise en état de ses remparts
Perspectives 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une exposition en lien avec le travail de collecte de mémoire sur le patrimoine maritime de la Baie de Somme - Valorisation des travaux réalisés dans le cadre de l'appel à projets sur la toponymie - Itinérance de l'exposition sur les épaves de la Première Guerre mondiale - Développement d'un observatoire photographique des paysages marins « La terre vue de la mer »

Le directeur délégué s'adresse à M. HAUSSOULIER (président du Grand Site de France de la baie de Somme) et explique que la démarche pour l'observatoire photographique a été initiée par le Parc avec le Grand site de France (GSF) des 2 Caps ; le but étant d'avoir une évolution dans le temps et il serait judicieux de la poursuivre jusqu'au GSF de la baie de Somme. Ce projet a retenu l'attention de la commission de renouvellement du label GSF des 2 Caps ; donc pourquoi pas le proposer lors du renouvellement du label GSF de la baie de Somme ?

► **Axe stratégique n°5 : Accompagner l'évolution des activités de pêche côtière et les usages de loisir pour qu'elles deviennent davantage compatibles avec les écosystèmes**

M. HARLAY présente le bilan 2017 et les perspectives 2018 de l'axe 5 :

Bilan 2017 :	<ul style="list-style-type: none"> - Phase I : Sensibilisation des pêcheurs professionnels et accompagnement de leurs pratiques dans une démarche environnementale, engagement dans la participation à des actions de lutte contre les déchets marins liés à la pêche - Construction d'un système d'observatoire des activités de pêche → <i>Stage: Evaluation du poids socio-économique de la pêche de loisir embarquée et des captures effectuées sur le périmètre du Parc</i> - Détermination des pressions potentielles liées aux usages de loisirs sur les espèces et les milieux - Formation à destination des encadrants de sports nautiques (le Parc marin, les pratiques responsables, la transmissions des connaissances au public encadré)
Perspectives 2018 :	<ul style="list-style-type: none"> - Phase II: Campagne de sensibilisation - Poursuite d'EDUCMER et élargissement aux pratiques de pêche de loisir et accompagnement des clubs pour la conception d'animation à forte valeur environnementale - Consolidation d'un système d'observatoire des activités de pêche de loisir (en lien avec la DIRM) et le projet PEROPALE - Mise en œuvre opérationnelle de l'outil de <i>DEPRES</i> → <i>Actualisation des données environnementales et des indices de sensibilité des espèces et des milieux</i> - Analyse des risques de dégradation des habitats Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle - Développement d'un filet biodégradable/recyclable

M. MONTASSINE encourage le Parc dans sa démarche pour la collecte des déchets en mer, par les pêcheurs.

► **Axe stratégique n°6 : Mettre en œuvre les missions de surveillance et de police avec les services de contrôle des autres établissements**

Le directeur délégué présente l'axe 6 en précisant que tout cela sera validé par le bilan d'activités :

Bilan 2017 :	- Arrivée du chef d'équipe au 1^{er} septembre → en cours de formation
Perspectives 2018 :	- Arrivée de deux agents techniques de l'environnement en janvier et avril 2018 - Fin avril : SRA 750 semi-rigide à coque aluminium + 4x4 Ford Ranger / remorque - Comptage «oiseaux / phoques» - Observatoire «Pêche de loisir» - Suivi des avis et des indicateurs - Actions de police intégrées dans la MISEN (mission inter-service de l'eau et de la nature) - Plan de contrôle de la façade - Zone intertidale

M. BAILLET demande à quelles fins servira le bateau ? Ou seront stockés le 4X4 et sa remorque ? Ne serait-il pas judicieux d'avoir un véhicule 4x4 pour les interventions et un tracteur pour la mise à l'eau du bateau ?

Le directeur délégué précise que le 4x4 permettra la mise à l'eau du bateau, mais les agents de terrain vont fonctionner par campagnes ; le bateau sera donc stationné par exemple 2-3 mois à St Valery S/Somme, 2 mois à Boulogne S/Mer, Sans oublier des périodes dédiées à des objectifs de contrôle ou le bateau pourra être mis à l'eau sur une descente à bateaux ou sur l'estran.

Le bateau servira à des missions de police (20% du temps) et le reste du temps, aux mesures d'observations (pour le tableau de bord : qualité de l'eau, oiseaux, phoques,...) et de collecte (prélèvements d'eau...).

M. le Président rappelle que le Parc s'installera dans de nouveaux locaux (ARENA deviendra la Maison du Parc) en 2018, et qu'un rapprochement se fera avec St Valery sur Somme puisque le Parc et l'Université de Picardie J. VERNE sont en contact pour que le Parc bénéficie d'un espace (stockage matériel ?) dans les locaux du GEMEL.

Il précise également qu'un chargé de mission « patrimoine naturel » arrivera début février ; les ressources humaines sont en augmentation mais cela reste insuffisant. Il rappelle que c'est un constat partagé par l'ensemble des Présidents de Parcs naturels marins qui sera exprimé, de vive voix, au ministre de la transition écologique et solidaire. Des coopérations seront de fait à définir avec des partenaires (collectivités, scientifiques, organisations professionnelles) pour la mutualisation des moyens.

Le directeur précise qu'à ce jour, l'effectif du Parc est de 11 ETP dont 3 agents de terrain dédiés à l'équipe opérations.

M. WARD souhaite savoir si l'étude des métriques pour les indicateurs continue en 2018 ?

M. le Président lui confirme la poursuite de ce travail dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.

5. Point d'étape sur le dossier Eolien Dieppe Le Tréport

M. le Président fait un retour sur le conseil d'administration (CA) de l'AFB du 27 novembre auquel il a participé.

Initialement, le CA devait se prononcer sur ce projet et rendre un avis conforme. L'avis du PNM a été présenté par M. le président du conseil de gestion avec tous les éléments contextuels qui ont orienté l'avis défavorable émis :

- plan de gestion comme base à tout avis (orientations et finalités),
- difficulté d'émettre un avis dans un pas de temps trop restreint et imposé,
- périmètre éolien proposé sans consultation du Parc naturel marin,
- des positions initiales d'acteurs déjà définies,
- modification de procédures de l'avis conforme,
- difficulté de convaincre les élus locaux sur le projet éolien,
- des réserves et prescriptions trop nombreuses.

M. le Président rappelle que si le CA faisait le choix d'aller à l'encontre de l'avis défavorable émis par le conseil de gestion, il bafouait ce qu'il avait mis lui-même en place. Il en va de la crédibilité du Parc et de son conseil de gestion, ainsi que de la crédibilité de l'AFB.

Le Président du CA, M. MARTIN, a donc proposé une commission « ad hoc » (14 décembre) pour auditionner les porteurs de projet afin de leur donner l'opportunité de répondre aux réserves et prescriptions émises par le Parc. Le vote du CA a donc été reporté à une date ultérieure.

M. le président explique qu'il a décliné, ainsi que les vice-présidents, l'invitation à cette commission, car ce processus ne s'inscrit pas dans ce qui a été imposé par les services instructeurs. Le conseil de gestion a voulu respecter le cadre réglementaire de la consultation et la présence du Président et/ou des vice-présidents n'était pas représentative d'un avis global du conseil de gestion. Pour lui, redonner au consortium la possibilité de compléter ou d'amender son projet peut paraître louable, mais se pose la question (restée dans réponse du CA) de savoir comment et quand revenir vers l'instance territoriale du Parc qui, elle, détient le savoir et la connaissance du dossier ?

Il poursuit en expliquant qu'après de nombreux échanges avec les autres présidents de Parc, il a été convenu de solliciter un rendez-vous auprès du ministre (RDV obtenu le 11 janvier 2018) afin de lui faire part de leurs inquiétudes sur le dessaisissement (bien que temporaire ?) de l'avis conforme.

Il annonce qu'il ne présentera pas sa démission ce jour, car il se doit de porter sa mission jusqu'au bout, et la revendication du conseil de gestion jusqu'au vote du CA de l'AFB le 1^{er} février. Il présente et énonce aux membres du conseil le courrier envoyé par le président du CA de l'AFB, M. MARTIN, à l'ensemble des présidents de Parc sur les sujets de l'avis conforme et du projet éolien (courrier annexé).

M. MONTASSINE reconnaît le travail fait par l'équipe du Parc, cependant il exprime son désappointement sur ce dossier dont le décorticage par l'équipe lui semble avoir été modulé par la pression extérieure, pour que le conseil n'aille pas trop loin face à une décision d'Etat déjà prise. Il interpelle les membres sur l'autisme dont fait preuve l'Etat suite aux résultats des deux débats publics sur ce projet. Il se sent floué en tant qu'acteur local connaissant son territoire et ses spécificités.

Il lit un courrier au nom du CRPM des hauts de France dans lequel il déplore que l'équipe du Parc n'ait pas suivi la position des pêcheurs, à savoir un avis négatif franc et clair et d'avoir proposé au vote une position « de l'entre deux » : « oui mais ». Il considère que l'Etat reprend la main sur ce dossier via l'avis conforme du CA de l'AFB et que le promoteur prend le Parc à revers, malgré toutes les réserves et prescriptions relevées.

M. MAQUET réaffirme son soutien au Président GODEFROY, dans sa démarche et son positionnement durant cette période assez complexe. Il est conscient que l'avis exprimé le 1^{er} février par le CA sera la validation du projet éolien, projet que les membres du conseil de gestion ne veulent pas. On ne peut revenir sur le fond du dossier mais il y a bien un problème de forme. En effet, il rappelle que depuis plus de 10 ans, les acteurs locaux ont vécu au rythme des débats publics, de nombreuses réunions, et ce malgré des positionnements de refus du projet par ces mêmes acteurs, proposant une solution alternative.

Il va falloir que les membres du conseil regardent de très près leur positionnement dans cette instance, à partir du moment où l'Etat aura décidé de leur imposer une décision dont ils ne veulent pas.

L'acceptabilité de l'éolien aujourd'hui est une vraie question mais imposer arbitrairement un projet refusé localement serait pour la gouvernance du milieu marin qu'est le Parc un désaveu de cet outil créé par l'Etat.

Il faudra pouvoir réagir rapidement dès que la décision du CA sera prise et réaffirmer l'hostilité du conseil de gestion à ce projet.

M. FASQUELLE apporte également tout son soutien au Président et salue la manière dont il aborde le sujet. Il dénonce aussi ce qui lui semblerait être un véritable déni de démocratie si le CA votait en faveur du projet, et si l'Etat passait en force, pour l'outil Parc naturel marin. Il est choqué par le fait que le CA de l'AFB refuse de prendre en compte les questions économiques et sociétales ; vouloir traiter de la question de l'environnement en excluant l'Homme (qui vit et travaille dans cet espace) est une erreur absolue. Le tourisme repose également sur des paysages qu'il faut préserver et ne pas abîmer. L'AFB passe à côté de ses missions de préservation de la biodiversité si elle ne prend pas en compte l'ensemble de ces considérations.

M. BECQUET, CRPM Normandie, revient sur la nécessité de prendre en compte les questions économiques et sociétales notamment pour l'activité de pêche professionnelle qui est conséquente sur la zone du projet éolien. Il rappelle que ce projet aura un impact majeur sur la population littorale, tant au niveau de l'activité de pêche professionnelle que du tourisme.

M. WIDEHEM s'associe aux précédentes interventions et apporte son soutien et sa sympathie au Président. Il exprime également son étonnement quand aux propos de Mme la préfète de Normandie qui, lors du conseil maritime de façade, a exprimé le fait que le Parc naturel marin n'aurait pas dû s'autosaisir de ce dossier.

M. WARD est bien conscient que l'on vit désormais dans des socio-écosystèmes ; le problème étant de trouver un équilibre entre les deux. Par contre il se demande ce qu'il va se passer à partir de maintenant ? Quel sera l'avenir du Parc ?

Il considère qu'il y a eu un gros manque durant toute la phase d'étude de ce projet car il n'y a pas eu suffisamment de contacts entre les porteurs de projet et le conseil de gestion. Si les éléments du dossier avaient été transmis bien en amont, et durant l'élaboration de ce dossier, les discussions auraient pu être moins problématiques et le dossier aurait pu évoluer de manière plus consensuelle.

Pour M. le Président, rappeler ce qui s'est passé est important afin de réaffirmer les positions du conseil, cependant il considère que la rencontre du 11 janvier avec le ministre va être déterminante pour l'avenir et rappelle la solidarité entre les présidents de Parcs et le soutien qu'ils apportent au conseil ici présent. Pour lui, la crédibilité des Parcs se jouera dans les prochaines semaines.

M. RUELLET, GEMEL, interroge messieurs les députés MAQUET et FASQUELLE sur le projet de droit à l'erreur et sur l'article 34 spécifique aux éoliennes off-shore (permis à enveloppe) : n'y aurait il plus de débat public en amont dans ce cadre là ?

Mme LETTRY, Syndicat des Energies renouvelables, explique qu'il n'est pas question de supprimer les consultations publiques (obligatoires et imposées par les textes européens) dans le permis enveloppe, mais qu'il a bien une réflexion sur l'organisation des débats publics qui seraient avancés le plus tôt possible, pour que les zones identifiées correspondent aux souhaits et aux réactions émises par le niveau local.

M. MAQUET fait remarquer que ce point n'apparaît plus dans le projet de droit à l'erreur. Il sera nécessaire de le faire à nouveau mentionner. Il faut que l'Etat assume ses responsabilités et arrête un projet si les conclusions des débats publics y sont défavorables.

M. LEVALLOIS, DIRM Manche Est mer du Nord, revient sur les éléments relatifs au débat public : le projet de loi ne touche pas la partie législative du code de l'environnement sur la participation des citoyens à tous projets. Ces dispositions restent en fonction ; la loi devrait juste préciser ce permis enveloppe et sa mise en place, c'est-à-dire comment l'Etat peut aller porter le projet beaucoup plus longtemps avant de le donner à un pétitionnaire et de pouvoir le faire évoluer avant celui-ci. Les débats publics auront donc lieu avant que le pétitionnaire ne soit choisi.

M. MAQUET conclut sur le fait que l'Etat cherche à aller plus vite en matière de transition énergétique et qu'il risque de passer en force, pour Dieppe Le Tréport, ce qui aura pour conséquence de déclencher un certain nombre de recours.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, souhaite répondre à certaines questions soulevées au sein de ce conseil :

- L'avis défavorable rendu le 20/10/2018 est très clair et a été entendu. Il considère que le rappel de la genèse du projet par le Président du conseil de gestion était essentiel aujourd'hui. Il estime que collectivement, il est possible de se dire que dans la situation dans laquelle le conseil de gestion se trouve montre que certaines étapes de concertation sont à revoir. Cette situation est une 1^{ère} aujourd'hui pour tous les parcs et pour le gouvernement.
- Les mots de Mme la préfète de Normandie ont été effectivement mal vécus ; cependant ses services et elle-même sont parfaitement au courant de la situation présente.
- La prise en compte des enjeux de ce projet sur la pêche par le gouvernement est réelle, cependant les évolutions font que les usages en mer sont multiples et de nombreuses pressions s'exercent de la part d'autres usages (hors pêche). Il est illusoire de croire que la mer est un espace de liberté et des instances, comme le conseil maritime de façade, sont importantes pour définir et spatialiser des zones en mer (concurrence des usages).
- L'expérience vécue cette année sur l'avis conforme montre toute l'étendue des difficultés à le gérer. Tant le gouvernement que les parlementaires auront à réfléchir à une nouvelle gestion de l'avis conforme en fonction de seuils et des projets, pour que les parcs naturels marins gardent toute leur pertinence.

M. le Président clôture le conseil de gestion.

Liste des membres présents

Représentants de l'Etat et établissements publics :

- M. Gaël VERPIOT, Commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Damien LEVALLOIS, Direction interrégionale de la mer / Manche Est Mer du Nord
- M. Thierry HANOCQ, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France
- M. Philippe-A. MASSET, Délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- Mme Sandrine DEROO, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Mme Paulette JULIEN-PEUVION, Conseil régional Hauts de France
- M. Stéphane HAUSSOULIER, Conseil départemental de la Somme
- M. Emmanuel MAQUET, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- Mme Maryline DUCROCQ, représentante au titre des structures porteuses des SAGE
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Daniel FASQUELLE, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Normandie
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- M. Dominique HUCEHR, Extracteurs de granulats / UNICEM
- Mme Manon JOGUET, FROM Nord
- Mme Marion LETTRY, Syndicat des énergies renouvelables

Représentants d'organisations d'usagers :

- M. André WIDEHEM, Fédération française des ports de plaisance
- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des études et sports sous-marins
- M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais
- M. Fabrice GOSELIN, Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées :

- M. Bernard LEFEBVRE, Réserve naturelle nationale Baie de Somme
- Mme Françoise DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux

M. Alain WARD, GON du Nord Pas-de-Calais

M. Marc EVERARD, GDEAM / France Nature Environnement

M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination Mammologique du Nord de la France

M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales

M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins

Procuration de M. Philippe VALLETTE donnée à M. Dominique GODEFROY

Et

M. Didier JEGOU, Conseil départemental de Seine-Maritime